

## Le Conseil de Coordination de la Dermatologie (CCD) : un rassemblement des instances de la spécialité Dermatologie réussi

A la rentrée, le CCD a fêté sa première année d'existence. Sa création, née de la volonté de la SFD, du SNDV, de la FFFCEDV et du CEDEF de représenter conjointement la spécialité Dermatologie et de rassembler les différents savoir-faire des quatre instances, s'avère être une belle réussite.

### L'actualité du Conseil de Coordination de la Dermatologie

Depuis sa *Lettre d'information* de mai 2011, le CCD s'est réuni deux fois. Les réunions du 16 juin et du 13 octobre 2011 à la Maison de la Dermatologie ont été l'occasion d'évoquer l'actualité et les prochaines activités du Conseil ainsi que d'annoncer le remplacement de Marie-Sylvie DOUTRE par Christophe BEDANE au CEDEF. Le CCD souhaite la bienvenue à Christophe BEDANE et tient à remercier Marie-Sylvie DOUTRE pour sa contribution dans le cadre de la création et du développement des activités du Conseil.

### Projet de création de la certification

#### « Secrétaire technique, option dermatologie »

Le projet de création d'une formation « Secrétaire médicale - Assistante dermatologue » progresse. La validation du projet de création d'une certification « Secrétaire technique, option dermatologie » par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi de la Convention Collective du Personnel (CPNEFP) des Cabinets Médicaux auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales (OPCA PL) a permis de constituer un Comité de pilotage paritaire chargé du suivi du projet, dont le nombre de participants est limité. La première réunion se tiendra le 5 janvier 2012, rassemblant ainsi des experts dermatologues, deux membres du collège des salariés et deux membres du collège des employeurs. Elle sera l'occasion d'aborder la question du référentiel d'activités de compétences de « l'option dermatologie » et de définir le calendrier prévisionnel des travaux. Pour rappel, la négociation de référentiel d'activités de compétences des « Secrétaires techniques, option dermatologie » s'appuiera sur une proposition d'avant-projet émise par l'OPCA PL, établie à partir des différents audits réalisés afin d'évaluer les compétences et les activités réelles des assistants actuellement en poste au sein des cabinets de dermatologie.

### AJDerm

Dans le cadre du projet de l'AJDerm (Association des Jeunes Dermatologues) de créer un site Internet, le CCD a proposé à l'association d'héberger des pages sur les sites Web respectifs de chaque instance afin de prolonger le travail d'unification de la spécialité, engagé par les instances.

### CJD/JJD

Les Journées des Jeunes Dermatologues (JJD) et le Cercle des Jeunes Dermatologues (CJD) se tiennent dorénavant sous l'égide du CCD. Les JJD et le CJD ont pour objectif de permettre aux jeunes dermatologues d'échanger leurs expériences, de bénéficier des interventions de

leurs confrères plus expérimentés et de pérenniser le lien entre les participants et les intervenants de la spécialité. Point commun de ces deux événements : l'interactivité.

#### CJD : 24 novembre 2011, à la Maison de l'Amérique latine

Lancé pour la première fois en 2008, le CJD permet d'assurer une continuité des JJD. Cette année, la manifestation a été une opportunité pour le Conseil de se présenter auprès de ses jeunes confrères.

#### JJD : du 27 au 30 janvier 2012 à l'Abbaye des Vaux de Cernay

La manifestation visera à présenter les différentes facettes du métier.

## Assurance maladie : le rôle de coordination du CCD

Dans le cadre de la question de la hiérarchisation des actes de photothérapie dynamique, le CCD a fourni à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) plusieurs listes d'experts dermatologues, issus de la sphère libérale et hospitalière, pouvant être tirés au sort et conviés aux différentes instances de cohérence organisées par cette dernière. Le rôle de coordination du CCD a ainsi permis d'assurer la liaison entre l'ensemble des acteurs et d'assurer la représentation de la spécialité, les experts dermatologues étant requis afin de faire part de leur expertise sur l'acte considéré lors des différentes commissions.

Dans le cadre de la hiérarchisation des actes d'exercice de lésions cutanées, le CCD a également transmis à la CNAMTS une liste d'experts dermatologues, appartenant pour moitié au secteur public et pour moitié au secteur privé, choisis en raison de leur connaissance et de leur pratique de l'acte.

### 3 questions à...

**Nathalie SULTAN-BICHAT**, qui a participé dernièrement au **Cercle des Jeunes Dermatologues**.



Après avoir suivi des études de médecine au CHU de Cochin à Paris et réalisé son internat au CHU de Reims, **Nathalie SULTAN-BICHAT** travaille depuis novembre 2010 au Centre Hospitalier Régional de la Réunion. Elle nous livre ses impressions du **Cercle des Jeunes Dermatologues (CJD)** auquel elle a participé le 24 novembre 2011 à la Maison de l'Amérique latine, à Paris.

#### 1. Comment avez-vous eu connaissance du CJD ?

A la suite des JJD, il y a 2 ans, qui portaient essentiellement sur les erreurs stratégiques à éviter au moment de son installation en cabinet, les organisateurs du CJD m'ont contactée par e-mail afin de me convier à l'événement. Le CJD correspond à la suite logique de l'encadrement des jeunes dermatologues avec les risques liés à l'exercice de la dermatologie hospitalière ou libérale.

#### 2. Quelles sont vos impressions et quels sujets vous ont le plus intéressé ?

Très positives. Il me paraît urgent que les jeunes dermatologues participent à ces journées afin de comprendre certaines réalités du métier, telles que l'importance de la déclaration à la CNIL et de la protection des données numériques personnelles des patients. A ce titre, la session sur le droit à l'image fournit, par exemple, de nombreux renseignements.

#### 3. Quels enseignements retirez-vous du CJD ?

Le CJD permet, à l'issue de ses études de médecine et de son internat, d'avoir une vision plus claire sur les risques qui nous entourent, en ville comme à l'hôpital, nos devoirs et les précautions à prendre dans notre quotidien professionnel. Le CJD m'a permis de prendre conscience de l'importance d'informer le patient des bénéfices et des effets secondaires des nouveaux traitements prescrits, notamment lorsqu'il s'agit de traitements lourds, puis de notifier ces éléments par écrit. La manifestation a également été l'occasion de saisir l'intérêt d'informer systématiquement le patient du niveau de remboursement de son traitement sur son ordonnance, déterminé en fonction des limitations et de l'encadrement des prescriptions sur le marché, et ainsi d'aborder parallèlement la question des prescriptions hors AMM.

#### Nouvelle Composition du CCD

##### CEDEF

Brigitte DRENO  
Christophe BEDANE  
Marie-Aleth RICHARD

##### FFCEDV

Philippe BEAULIEU  
Jean-Paul CLAUDEL  
Florence CORGIBET

##### SFD

Jean-Philippe LACOUR  
Christine BODEMER  
Pierre WOLKENSTEIN

##### SNDV

Georges REUTER  
Luc SULIMOVIC  
Marie ALEOS-GUEGAN



## Conseil de Coordination de la Dermatologie

Maison de la Dermatologie  
25 rue la Boétie, Paris 8<sup>e</sup>

Contact : Lucile MUGNIÉ

Tél. : 01 49 70 43 30 - [lucile.mugnie@cohnwolfe.com](mailto:lucile.mugnie@cohnwolfe.com)